

LICENCE MENTION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : EDUCATION ET MOTRICITE

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive ainsi qu'à l'éducation physique et sportive d'un groupe de personnes ou d'élèves
- Élaboration et planification de séquences et de programmes d'éducation physique et sportive
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public
- Enseignement de l'EPS dans le système scolaire
- Conduite de projet et enseignement d'une pluralité d'activités physiques, sportives ou artistiques dans des structures socio-éducatives

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Compétences spécifiques

Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive ainsi qu'à l'éducation physique et sportive d'un groupe de personnes ou d'élèves :

- Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives pour établir un diagnostic de l'activité d'une personne ou d'un groupe.
- Contextualiser un diagnostic d'activité au regard de l'environnement éducatif et sportif d'un groupe ou d'une personne.
- Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique approfondie des APSA pour proposer des apprentissages.
- Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une activité pour assurer le suivi des apprentissages.
- Rendre compte auprès des pratiquants de leur progression à l'aide d'une évaluation formative.

Élaboration et planification de séquences et de programmes d'éducation physique et sportive :

- Participer à la planification et la programmation d'un projet afin de favoriser l'évolution d'une situation d'éducation physique et sportive et d'enseignement des activités sportives, physique et artistique.
- Mettre en œuvre et adapter les techniques adéquates aux apprentissages visés.
- Concevoir des séquences structurées d'activité physique sportive ou artistique adaptées aux objectifs poursuivis et aux caractéristiques des publics.
- Contextualiser des interventions éducatives et pédagogiques en prenant en compte les différentes dimensions de l'environnement vis-à-vis de l'environnement institutionnel, social et humain.

Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public :

- Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif.
- Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive.
- Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants.
- Assurer la sécurité des publics pratiquants.
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants.

Enseignement de l'EPS dans le système scolaire :

- Concevoir des leçons et des cycles/séquences adaptés aux caractéristiques des élèves, dans le respect des programmes de la discipline (EPS) et des projets de l'établissement.
- Mettre en œuvre et conduire ses leçons pour transformer les conduites de tous les élèves.
- Évaluer les conduites (motrices, méthodologiques et sociales) et les apprentissages pour adapter son intervention et certifier les compétences des élèves.

Conduite de projet et enseignement d'une pluralité d'activités physiques, sportives ou artistiques dans des structures socio-éducatives :

- Participer à l'élaboration des projets de la structure.
- Concevoir des séances et des cycles adaptés aux caractéristiques des publics, notamment des enfants et adolescents, dans le cadre des projets de la structure.
- Mettre en œuvre et conduire ses séances pour transformer les conduites motrices et sociales de chacun.
- Évaluer les conduites et les apprentissages pour adapter son intervention.

Sauvetage et sécurité en milieu aquatique :

- Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant.
- Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident.
- Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.
- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant.
- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Si le bloc "Sauvetage et sécurité en milieu aquatique" est également validé il donne accès à l'exercice de maître-nageur sauveteur.